

# ÉCHELLE DES NIVEAUX SONORES

L'échelle des décibels est une échelle logarithmique. Ainsi, 3 décibels supplémentaires correspondent à un doublement du niveau sonore, et 10 décibels multiplient celui-ci par 10. De même, les décibels ne s'additionnent pas : deux machines à laver de niveau sonore de 60 décibels ne font pas un bruit de 120 décibels mais de 63 décibels.

## La législation

La loi sur le bruit de 1992 a instauré des réglementations liées à l'environnement sonore : isolation des bâtiments, protection des habitants à proximité des aéroports, limitation du niveau sonore des engins et produits. Elle a aussi fixé comme objectif la suppression de 3 000 "points noirs" (zones où le bruit atteint plus de 70 dB entre 8 h et 20 h).

En 1998, un décret sur le bruit dans les lieux publics a fixé une limite de 105 décibels dans les discothèques.

Une directive européenne fixe aussi des seuils concernant les véhicules à moteur, les avions, et réglemente le bruit à proximité des hôpitaux, des écoles, de certains quartiers... Bruxelles a d'autre part demandé aux États-membres d'établir une cartographie des nuisances sonores pour 2007.

Une autre directive a fixé un seuil de 85 décibels comme niveau sonore maximum au travail. Au-delà, les employés doivent bénéficier de protections anti-bruit.

**Durée quotidienne  
d'exposition autorisée  
selon l'intensité du bruit**

**Niveaux sonores de quelques  
bruits de la vie quotidienne**

<b>8 h</b>	<b>à</b>	<b>85 dB</b>	<i>Bruit de la rue</i> . . . . .	<b>70-80 dB</b>
			<i>Chaîne stéréo avec haut- parleurs</i> . . . . .	<b>70-100 dB</b>
			<i>Baladeur</i> . . . . .	<b>80-110 dB</b>
			<i>Chaîne stéréo avec casque d'écoute</i> . . . . .	<b>80-120 dB</b>
<b>2 h</b>	<b>à</b>	<b>91 dB</b>	<i>Métiers à tisser</i> . . . . .	<b>90-105 dB</b>
			<i>Rock et Jazz (répétition)</i> . . . . .	<b>90-105 dB</b>
			<i>Piste de danse d'une discothèque</i> . . . . .	<b>90/105 dB</b>
			<i>Concert rock (salle)</i> . . . . .	<b>90-105 dB</b>
			<i>Marteau piqueur pneumatique</i> . . . . .	<b>90-110 dB</b>
			<i>Scie circulaire à table</i> . . . . .	<b>90-115 dB</b>
			<i>Martelage, ponçage</i> . . . . .	<b>90-115 dB</b>
			<i>Tronçonneuse à chaîne</i> . . . . .	<b>95-115 dB</b>
<b>15 mn</b>	<b>à</b>	<b>100 dB</b>	<i>Ensemble d'instruments à vent (salle)</i> . . . . .	<b>95-100 dB</b>
			<i>Ensemble d'instruments à vent (musiciens)</i> . . . . .	<b>95-120 dB</b>
			<i>Klaxon</i> . . . . .	<b>110 dB</b>
<b>1 mn</b>	<b>à</b>	<b>112 dB</b>	<i>Ciseaux pneumatiques</i> . . . . .	<b>110-120 dB</b>
			<i>Décollage d'avion (à 100 m)</i> . . . . .	<b>120-125 dB</b>
			<i>Coup de fusil d'assaut (à l'oreille du tireur)</i> . . . . .	<b>140 dB</b>
			<i>Avion à réaction (à 25 m)</i> . . . . .	<b>140 dB</b>

SE PROTÉGER AU TRAVAIL :

[http://www.interson-protac.com/download/bruit\\_au\\_travail.pdf](http://www.interson-protac.com/download/bruit_au_travail.pdf)

Le PDF est sur le site sous le nom : LE BRUIT AU TRAVAIL